

Coreps

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Compte-rendu de la séance exceptionnelle du 2 avril 2025

Participants

Michel Bissière – Région Sud
Edward de Lumley – DRAC
Nadia Inoubli - DRAC
Igor Boïko – Région Sud
Hugues Decarnin – Région Sud
Magali Braconnot – CGT SFA
J-Mi Cerdan – CGT Symptac
Astrid Focké – France Travail
Olivier Galand - SMA
Cyril Julien - Afdas
Agnès Loudes - SNSP
Claire Massabo - Synavi
Muriel Mimran – La scène indépendante
Frédéric Mühl-Valentin – UNES 13
Florian Salazar-Martin - FNCC
Alain Timar – Syndicat des metteurs en scène
Benjamin Bergeaud – Ville de Cannes

Corinne Clerissi – Campus des métiers
Roumain Coudène – CD13
Jean Garcia - CFDT
Eve Lombart - France Festivals
Sylvain Monnier – Fevis
Fabienne Sonnerat – France Travail
Saliha Lahmaïdi - France Travail
Patrice Poulain – Scène Ensemble - Profedim
Marie Didier - Syndeac
Emmanuel Boutterin – UDES
Cécile Boudard – Opening Night
Pauline Bernard – Snap CGT
Jackie Reynier – Snap CGT
Ludivine Pelé – CGT
Emmanuel Simon – Snap CGT

Dorine Julien - Synavi
Laurent Genre - Arsud
Nathalie Anton – Arsud
Gilles Pagès - Arsud
Magali Blain - Arsud
Anaïs Le Floch - Arsud
Sandra Courtial - Arsud

Excusés

René Fontanarava - CFDT
Sophie Joissains - Ville d'Aix-en-Provence
Didier Mamis - Préfecture de région
Cyrille Perez - Syndicat des producteurs indépendants
Bernadette Saudemont - CD05
Jean-Luc Icard – CFE CGC

Ouverture de la Séance

La séance a été ouverte par Michel Bissière, Conseiller régional délégué à la vie artistique et culturelle et Edward de Lumley, Directeur régional des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette réunion exceptionnelle fait suite à la préoccupation des syndicats sur la situation de l'emploi culturel exprimé lors de la séance plénière du 11 mars 2025.

L'emploi culturel

France Travail présente des chiffres nationaux concernant l'emploi culturel, qui ne sont pas encore stabilisés. Ces données concernent les employeurs relevant des annexes 8 et 10, qui emploient au moins un salarié du spectacle sous contrat à durée déterminée (CDDU). Les chiffres couvrent l'emploi dans le secteur professionnel (nombre d'heures déclarées dans le spectacle vivant et l'audiovisuel) et le secteur occasionnel (heures déclarées au Guso).

La DRAC et la Région Sud proposent de suivre l'évolution de l'emploi culturel via les données de France Travail et des organisations professionnelles. Ces informations seront collectées, organisées et analysées pour coconstruire des indicateurs dans le cadre d'un groupe de travail animé par Arsud.

Retour des participants

Les impacts réels de la baisse des subventions annoncées par les collectivités territoriales, principales sources de financement des compagnies, ne sont pas encore observables.

L'Afdas observe une augmentation de l'utilisation des crédits de formation sur le premier trimestre 2025.

L'emploi culturel pourra être analysé au regard :

- des enquêtes menés par la CGT-Symptac et par le Synavi auprès de leurs adhérents.
- des données issues du Datalab d'Audience,
- des cotisations versées au FNAS, le Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles, et au CASC, le comité d'animation sociale et culturelle des structures de la branche ECLAT,
- du baromètre de Régions de France,
- de la « cartocrise » élaborée par l'Observatoire des Politiques culturelles.

L'analyse pourra porter sur l'emploi dans les secteurs public/privé, emploi intermittent/permanent.

Suite à donner

- Les organisations sont invitées à transmettre leurs données, résultats d'enquête, etc... à Arsud qui les compilera dans un dossier partagé.
- Un groupe de travail sera dédié au suivi de l'emploi culture en région : lecture des chiffres et des observations, définition d'indicateurs de suivi, compte-rendu en comité de pilotage.

Le Fonpeps

Le Fonpeps est une dépense de guichet. Toutes les demandes adressées au guichet sont recevables et légitimes, elles seront honorées. Il y a effectivement un manque de 30 000 000 d'euros. Mais la somme ne sera pas prise sur la ligne « création », elle fera l'objet d'arbitrage entre ministères.

Retour des participants

Le Fonpeps court jusqu'à la fin de l'année 2025. Les participants suggèrent de mener un travail collectif entre employeurs et salariés sur ce sujet.

Le Pass Culture

Porté par le ministère de l'Education nationale, le Pass Culture a rencontré un succès notable avec 80 % d'utilisation par une certaine tranche d'âge. Cependant, une sur-utilisation a été observée, justifiant l'arrêt brutal du dispositif. Un problème de gestion a été identifié, entraînant le remplacement du président et la nécessité de réformer le Pass Culture.

La nouvelle présidente a engagé une réflexion pour mieux référencer les compagnies. Des échanges avec les acteurs de l'éducation populaire ont débuté, évoquant des pistes comme l'instauration de plafonds.

Retour des participants

Le Pass Culture bénéficie principalement à des enseignes comme la FNAC.

Un Pass Culture en circuit-court soutiendrait davantage les projets territoriaux.

Suite à donner

- Les organisations sont invitées à transmettre leur souhaits ou idées d'amélioration du dispositif.

Dispositif Culture et Santé

Culture Santé, le nouveau dispositif initié par la DRAC et la Région Sud, en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), passe au vote de la commission du 25 avril 2025.

Le champ des arts plastiques et visuels

Les artistes-auteurs demandent un accès au droit du travail comme tout le monde. : revoir leurs statuts et leurs revenus.

Suite à donner

- France Travail, l'Afdas, le ministère de la Culture et du Travail travaillent sur un parcours adapté aux artistes-auteurs, qui comprend un volet formation, accompagnement, visibilité... Il est en cours de finalisation.
- La DRAC et la Région Sud proposent la mise en place d'une instance de dialogue ad-hoc avec les acteurs des arts plastiques et visuels et du livre.